PS

Forum des !dées
AGRICULTURE

Pour une révolution agricole et alimentaire

Texte d'orientation du Parti socialiste sur l'agriculture adopté en Bureau national le 25 mai 2010

La crise que traverse le monde agricole aujourd'hui illustre les dérives d'une économie privilégiant le court terme et la recherche effrénée de la production au moindre coût. **L'agriculture est un secteur stratégique pour la France et pour l'Europe.** L'alimentation revêt une dimension majeure pour l'équilibre de nos sociétés et de notre planète.

Le défi de l'alimentation est devant nous : abandonner l'agriculture à des logiques financières revient à **compromettre durablement notre indépendance alimentaire.**

La logique économique actuelle se traduit dans le domaine agricole par une réelle « casse sociale » et une forte menace à l'égard des équilibres de nos écosystèmes et de nos territoires. Les chiffres sont là pour nous le rappeler : en dix ans, l'emploi agricole a chuté de 25 % dans l'Union européenne et de 17 % en France ! Pour répondre à la situation actuelle et donner des perspectives aux agriculteurs, qui vivent la crise comme un traumatisme, **il est indispensable de réviser le modèle économique et social** sur lequel s'est construit la réussite de l'agriculture européenne et de **proposer un nouveau modèle économique durable.**

La question du prix des productions et des mécanismes de formation de ce prix est bien aujourd'hui une question majeure et centrale. La toute puissance de la pensée libérale appliquée à l'agriculture consistait pendant trop longtemps à niveler par le bas le prix des produits, pour assurer un approvisionnement le moins cher possible, quitte à importer des produits ayant parcouru des milliers de kilomètres, alors même qu'il est possible de les produire localement.

Les solutions aux crises nécessitent des prix devant couvrir à la fois les coûts de production et assurer un revenu satisfaisant aux agriculteurs.

Il faut, à la fois, répondre à l'urgence de la crise actuelle et avancer un nouveau projet à des agriculteurs qui demandent à juste titre une meilleure reconnaissance de leur apport à l'ensemble de la société. C'est bien en proposant un nouveau pacte entre le monde agricole et l'ensemble des Français qu'il sera possible d'offrir des perspectives durables aux agriculteurs.

Notre approche de l'agriculture est résolument différente de celle de la droite. Le gouvernement en effet n'a plus d'ambition pour l'agriculture française, pris au piège de ses contradictions : **la doctrine libérale chère à Nicolas Sarkozy se heurte à la réalité d'une crise qui touche la majorité des agriculteurs.** Faute de remettre en question ses fondamentaux, la droite ne fait qu'aménager à la marge le système agricole actuel, en proposant **une loi de modernisation de l'agriculture qui confirme le désengagement de l'État et la poursuite du phénomène de disparition du nombre d'exploitations en France.** Face à cette incapacité de la majorité à proposer une alternative crédible aux agriculteurs, **nous proposons un autre projet pour l'agriculture, un projet qui se place dans une perspective de dix à vingt ans.**

Protéger notre agriculture dans le contexte international

Modifier le traitement de l'agriculture à l'OMC

Les produits agricoles représentent aujourd'hui 10 % du commerce de marchandises dans le monde et 10 % de la production agricole mondiale est échangée sur les marchés internationaux. Cette part minoritaire conditionne les prix agricoles pour l'ensemble des agricultures de la planète. L'agriculture est une source de conflit au sein de l'organisation mondiale du commerce.
Face à ces constats, il est nécessaire de **modifier le traitement de l'agriculture à l'OMC, sans pour autant en demander la sortie.** Ce n'est pas le fait que le commerce agricole soit présent à l'OMC qui pose souci, mais bien la façon dont la question agricole y est traitée.

Nous considérons en effet que **le droit des peuples à se nourrir** est une exigence supérieure à toute considération commerciale. Une convergence est souhaitable entre la FAO, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC pour assurer la sécurité alimentaire mondiale et la lutte contre la pauvreté des pays du Sud (dont les populations dépendent encore très largement de l'agriculture) et permettre un niveau de vie correct pour tous les producteurs.

Les négociations bilatérales entre pays ou groupes de pays sont plus préjudiciables que des négociations au sein même de l'OMC. De ce point de vue, les discussions en cours entre l'Union européenne et le Mercosur au sujet des droits de douane menacent fortement notre production de viande bovine. L'Union européenne ne doit pas brader son agriculture ni ses territoires ruraux : **l'agriculture n'a pas à être la variable d'ajustement de notre politique commerciale.**

Relocaliser les productions agricoles

Le paradoxe selon lequel une part relativement faible des échanges mondiaux conditionne les prix des produits sur les marchés conduit à se poser la question de la pertinence d'un certain nombre de ces échanges. On sait par exemple que plusieurs pays d'Afrique, pour s'assurer une rentrée de devises suffisante, se sont spécialisés dans des cultures d'exportation, sans pour autant être en mesure de faire vivre leur agriculture locale et assurer la sécurité alimentaire de leur population ! Ces pays doivent d'abord, autant qu'ils le peuvent, assurer leur autosuffisance alimentaire, au même titre que l'Union européenne ou les Etats-Unis.

La relocalisation des productions agricoles consiste à revendiquer la primauté d'une agriculture assurant la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, et non la spécialisation vers des cultures d'exportation dont les coûts sociaux apparaissent démesurés. Cette approche nous semble tout aussi valable au Nord qu'au Sud. Pour des raisons environnementales et d'équilibre social des territoires, la relocalisation des productions est aussi un moyen d'éviter la concentration des productions sur certaines zones, préjudiciable à l'équilibre des écosystèmes.

Produire local d'abord, exporter ensuite

Le recours aux marchés internationaux doit venir en second dans les préoccupations des décideurs politiques. Il n'en reste pas moins vrai que les échanges seront essentiels dans les années et décennies à venir, compte-tenu de l'augmentation de la demande alimentaire mondiale. L'Europe a toute légitimité à prendre une place dans les échanges mondiaux pour répondre à la demande de pays structurellement importateurs. Mais ce recours aux exportations ne doit plus être une fin en soi. De ce point de vue, l'abandon en 2013 des subventions aux exportations est à saluer.

La certification d'origine, telle que nous la connaissons et la mettons en œuvre à travers nos 480 AOC, est une illustration de l'adéquation entre reconnaissance de productions locales et ouverture vers le monde. **Il s'agit ici de valoriser des savoirs faire locaux,** de sortir de la production de base, **de dire non à l'uniformisation des productions.** Ce n'est pas un hasard si d'autres pays souhaitent aujourd'hui eux aussi s'inscrire dans des démarches de certification d'origine.

Les échanges de produits agricoles entre continents représentent en valeur absolue une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre. La relocalisation des productions est aussi un moyen de les limiter.
Au-delà de la question climatique, le coût environnemental des productions agricoles et l'impact des modes de productions sont des éléments à prendre en considération dans le cadre des règles qui régissent actuellement les échanges.

Il n'est pas possible d'imposer des normes de productions à nos producteurs et importer dans le même temps des denrées agricoles produites avec des pratiques bien en deçà de nos propres normes.

Le juste échange en lieu et place du libre échange

Les revendications que porte l'Union européenne en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments, l'environnement et les règles sociales devront se traduire par **une prise en compte effective de « facteurs légitimes » dans les échanges internationaux,** que ce soit en termes environnementaux, territoriaux et sociaux. Le nivellement par le bas imposé par certains pays où groupes de pays est une menace pour notre modèle agricole.

La protection de nos productions se justifie par le souci environnemental et le respect des règles sociales, ce qui ne représente en rien un acte de repli sur soi. **Cette exigence de protection sur la base de facteurs légitimes** doit être une revendication forte et essentielle sur laquelle l'Union européenne se doit d'être offensive et ferme à l'échelle internationale. C'est pourquoi **nous revendiquons le juste échange en lieu et place du libre échange.**
Nous considérons que chaque pays a légitimement le droit de **protéger son marché intérieur** à la condition que cette protection s'exerce sur des bases légitimes reconnues par tous. En Europe, la préférence communautaire correspond aussi à un protectionnisme raisonné, que nous appelons de nos vœux. Il ne s'agit en aucun cas de fermer nos frontières, ce qui n'est ni faisable, ni souhaitable d'ailleurs. Mais il faut renforcer la préférence communautaire sur des bases renouvelées et **exiger que les produits que nous consommons en Europe correspondent au moins aux règles que nous exigeons de nos propres producteurs.**

La solidarité avec les pays du Sud : une obligation pour nous

À l'échelle mondiale, la régulation des marchés est tout aussi nécessaire même si sa faisabilité se heurte à des contraintes géopolitiques majeures, retardant par conséquent les possibilités d'une gouvernance mondiale de l'agriculture dans un délai de dix ans. Pourtant, les enjeux alimentaires mondiaux devront **encourager la communauté internationale à garantir durablement la reconstitution des stocks et l'organisation de la sécurité des approvisionnements, tout en luttant de façon énergique contre la spéculation.**

L'aide au développement doit avant tout concourir au financement des politiques publiques agricoles pour les pays du Sud en accompagnant leurs réformes agraires, et non plus uniquement servir à financer une multitude de projets de développement, certes importants, mais sans réelle cohérence.

Nous considérons que les pays du Sud doivent pouvoir bénéficier de toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs marchés locaux et assurer ainsi le développement de leur économie pour ralentir l'exode rural et protéger l'économie agricole. Les initiatives déjà prises en ce sens vont dans le bon sens. Cependant, **les pays occidentaux doivent tenir leurs engagements en matière d'aide au développement et de soutien aux agricultures du Sud.** En la matière, les engagements pris sont pour l'instant loin d'être tenus.

La qualité, l'une des clés de la compétitivité de l'agriculture française

Notre compétitivité sur le marché français et européen, aussi bien qu'à l'international, se caractérise par ce créneau spécifique de la qualité. Les consommateurs sont sensibles à l'argument qualitatif. Ce qui fait la spécificité de la France, c'est bien cette exigence d'une « qualité de masse » qui doit être **accessible à un prix raisonnable,** qui convient au consommateur et permet de rétribuer correctement le producteur. Pour nous, l'alimentation « low cost » est difficilement compatible avec le souci nutritionnel et la juste rémunération des producteurs.

Une alimentation de qualité, cela représente un coût que la solidarité nationale doit pouvoir assumer afin d'en permettre l'accès aux populations les plus démunies. Ce sont en effet les ménages les plus modestes qui consacrent en proportion la plus grosse part de leur budget pour se nourrir. Ce sont aussi ces populations qui sont les plus exposées aux risques d'obésité, du fait d'un régime déséquilibré souvent trop riche en sucre et pauvre en fruits et légumes.

Il existe aujourd'hui un **enjeu de politique publique qui consiste à offrir à tous une alimentation diversifiée et de qualité.** L'un de ces objectifs sera de revaloriser l'alimentation aux yeux des ménages. L'éducation à l'alimentation est aussi un levier pour modifier le rapport complexe qu'ont les Français vis-à-vis de leur assiette.

Faire de la valeur ajoutée et de la qualité le revenu des agriculteurs

Au-delà de la production standard, la politique des signes officiels de qualité doit être encouragée et développée, car ces productions sont synonymes d'excellence qualitative. C'est par le **fléchage des soutiens publics vers la production de qualité** que nous parviendrons à maintenir et développer ce type de productions, dont on constate que leur rendement économique, social, et territorial est bien supérieur à celui d'une production agricole basique orientée vers les marchés mondiaux. En effet, ces productions, dans la mesure où elles correspondent à des modes de productions spécifiques, propres à un territoire ou une culture, sont à l'abri des excès de la concurrence internationale.

Il faut globalement **redonner au produit agricole sa place dans la construction de valeur ajoutée finale.** L'agriculture concourt aujourd'hui à moins du quart de la valeur des produits alimentaires finaux, contre 75% dans les années cinquante. La France et l'Europe disposent d'une diversité de terroirs, ce qui leur donne une capacité à faire vivre une très large gamme de produits. Cette diversité doit permettre de créer de la valeur pour toutes les productions, y compris celles qui sont aujourd'hui fortement banalisées au sein de processus industriels d'élaboration.

Pour tous les produits qui ne sont pas commercialisés sous signe de qualité et pour lesquels le consommateur rémunère directement l'effort qualitatif, c'est par une **modification des rapports de négociation que sera mieux prise en compte la valeur du produit.** Cela doit pouvoir se faire dans le cadre de **contrats collectifs de filières,** au sein de structures interprofessionnelles reconnues et suivies par les pouvoirs publics. Chaque filière dispose d'intérêts collectifs ou d'intérêts réciproques. Avec des outils tels que la segmentation des marchés, la lisibilité des origines, la régularité des transactions, il concevable de construire une valeur ajoutée collective qui s'ajoute à la valeur ajoutée individuelle, celle de l'entreprise.

Pour un nouveau partage de la valeur au sein des filières

Le lien entre la production agricole et l'agroalimentaire est très fort en France et ce lien représente une chaîne de valeur dont la pérennité **est un enjeu majeur d'équilibre pour nos territoires ruraux et la viabilité de nos exploitations.** C'est bien « de la fourche à la fourchette » que se crée toute cette chaîne de valeur, dont les **ressources dégagées doivent être distribuées équitablement entre tous les maillons, allant du producteur au consommateur,** en passant par la juste rémunération de tous les salariés des entreprises de transformation et de distribution.
Les industries agro-alimentaires transforment 70 % de la production agricole française. C'est un secteur économique puissant, comptant plus de 10 000 entreprises et 412 000 salariés. Il est ainsi le deuxième employeur industriel. La localisation de ce réseau de PME participe au dynamisme économique et social des territoires ruraux. **La prochaine politique agricole ne saurait donc se réduire à subventionner des surfaces agricoles sans se soucier de l'emploi induit sur nos territoires.** Assurer notre approvisionnement alimentaire, c'est aussi assurer le maintien de plusieurs centaines de milliers d'emplois non délocalisables.

Rassembler producteurs et consommateurs

Il est essentiel de proposer de nouvelles formes de partenariat entre producteurs et consommateurs. Si le principe des AMAP est intéressant dans son concept, il n'est pas généralisable. La demande des consommateurs, de plus en plus soucieux de proximité, doit trouver une réponse dans des systèmes coopératifs innovants dont les modalités de fonctionnement restent à inventer.
Ce nouveau modèle de relations entre

producteurs et consommateurs, cette nouvelle solidarité « villes – campagnes », doit s'accompagner d'une relocalisation de l'activité agricole autour des centres urbains, particulièrement en ce qui concerne les productions maraîchères et/ou fruitières. Les ceintures vertes autour de nos villes doivent être reconstituées, dans le cadre d'une agriculture de proximité, inspirée des principes de l'agriculture durable, et fortement pourvoyeuse d'emplois, porteuse de valeurs de solidarité.

Nous revendiquons des règles de commerce équitable également pour nos propres agriculteurs en souhaitant un rééquilibre des rapports « Nord-Nord ». Autrement dit, le respect des personnes en opposition à la seule logique du libéralisme qui, chez nous aussi, est source d'exclusion et de pauvreté des agriculteurs au regard du niveau de vie moyen de notre pays. Il nous faut pouvoir compter sur l'appui des consommateurs citoyens et souhaiter que les mouvements associatifs solidaires puissent un jour trouver échos au sein même des organisations agricoles.

Innover et créer de nouvelles formes d'organisation économique

Regrouper les agriculteurs pour être plus fort !

L'individualisme est une menace pour tout le monde agricole. Plus que jamais, **la coopération et le mutualisme sont des valeurs essentielles** pour assurer l'avenir du monde agricole. Les organisations de producteurs, qui permettent aux agriculteurs de regrouper l'offre et de peser sur les négociations avec l'aval, doivent être protégées et développées. Le rôle de l'État est d'orienter leur fonctionnement afin d'assurer la solidité des filières de production et de **garantir un rapport de force plus favorable aux producteurs dans le cadre des interprofessions.** Celles-ci doivent avoir les moyens de leurs ambitions pour organiser globalement la production, répartie au mieux sur l'ensemble des territoires.

L'application, sans nuance, du droit de la concurrence menace ces organisations, dans la mesure où elles sont considérées comme constituant des ententes illicites, représentant même aux yeux de la doctrine légale et des autorités de la concurrence une forme de contrôle sur les prix. Au niveau français tout comme au niveau européen, le droit de la concurrence devrait encourager des **formes innovantes de « centrales de ventes » par exemple,** permettant aux agriculteurs de peser face aux puissantes centrales d'achats de la grande distribution. **Le développement d'une contractualisation collective globale est une source de protection pour les producteurs,** à partir du moment où l'État fixe les règles équitables de ce rapport de force et se donne les moyens de contrôler l'application de sa réglementation. **En votant la loi de modernisation de l'économie en 2008, la majorité UMP a fait le choix de privilégier l'intérêt des distributeurs au détriment des producteurs.**
Le projet de loi de modernisation de l'agriculture ne répond en rien à la nécessité d'un rééquilibrage des rapports de force. Au contraire, **le projet du gouvernement entérine la généralisation de l'intégration des producteurs** au sein de la chaine de valeur de l'agroalimentaire, intégration dont on sait que les producteurs sortent toujours perdants.

Nous tenons à rappeler qu'une tentative désormais lointaine avait été pensée par le gouvernement de Léon Blum. Celle-ci consistait à s'inspirer du droit du travail pour aller vers le modèle des conventions collectives porteuses de construction de nouvelles solidarités entre agriculteurs. L'initiative n'a jamais été traduite dans le droit, mais l'idée pourrait être reprise et retravaillée dans le cadre des nouvelles régulations.

Même si le développement des relations directes entre producteurs et consommateurs est éminemment souhaitable, celles-ci resteront minoritaires. Le débat n'est pas tant de savoir comment contourner la grande distribution mais plutôt de **créer les conditions d'un partenariat équilibré entre producteurs et distributeurs**. On doit encourager des systèmes de partenariat entre grande distribution et agriculteurs, à partir du moment où ceux-ci peuvent négocier avec l'aval sur des bases de contractualisation commune équitables. De la même manière, il devrait pouvoir se créer des synergies entre les commerçants de détail et les agriculteurs, particulièrement en zone rurale.

Au lieu de vouloir court-circuiter les réseaux de distribution classiques (GMS, grossistes...), **c'est plutôt une logique d'approvisionnement local qu'il nous faut promouvoir,** quels qu'en soient les acteurs (grandes surfaces, commerce de détail, restauration collective...). L'important est que l'État intervienne pour fixer des règles claires et équitables.

Être solidaires et unis en période difficile

Assurer le regroupement des agriculteurs, c'est aussi assurer de nouvelles formes de solidarité en période difficile. En situation de crise, les difficultés économiques ressenties par de très nombreux agriculteurs sont synonymes de repli sur soi et d'isolement. C'est bien là un problème majeur qui ne fait qu'accentuer la spirale de l'échec, aboutissant parfois à des situations désespérées. Au contraire, c'est la recherche commune de solutions qui doit rassurer les agriculteurs en situation difficile, leur ouvrir de nouvelles perspectives et pourquoi pas des projets communs. Le regroupement des agriculteurs en difficulté dans le cadre d'associations spécifiques reconnues

par la puissance publique doit être développé et encouragé. Ces associations doivent pouvoir peser davantage dans le traitement de la dette d'une exploitation agricole, afin de faciliter la mise en place d'accord avec tous les créanciers pour aboutir à un rééquilibrage des forces entre créanciers et débiteur en préservant l'intérêt collectif des agriculteurs.

Réguler, mais réguler vraiment !

Vers une Politique européenne agricole et alimentaire

Repenser la PAC, dont les contours se dessineront dès cette année, c'est **d'abord définir de nouveaux objectifs.** Ceux qui guident la politique actuelle n'ont pas évolué depuis le Traité de Rome de 1957 ! La France doit être en mesure d'affirmer avec ses partenaires européens une vision de la PAC résolument renouvelée, axée vers l'alimentation, l'emploi et l'environnement. Une coopération renforcée avec les pays, au sein de l'Union, partagent notre vision sera essentielle pour faire face aux velléités d'un certain nombre de pays libéraux qui n'aspirent pas aux mêmes objectifs.

La PAC, telle qu'elle existe aujourd'hui, doit évoluer vers une **nouvelle politique européenne agricole et alimentaire.** C'est à partir de ces objectifs que pourront être repensés les modes de répartition des aides publiques. Le socle de cette politique sera toujours d'assurer la sécurité de nos approvisionnements alimentaires. **Le droit à l'alimentation est aussi un droit auquel doivent pouvoir prétendre tous les Européens.** C'est seulement après avoir défini ces nouveaux objectifs, le débat sur le budget alloué à la PAC et les outils qui l'accompagnent pourra être discuté sereinement. Le budget de la PAC n'est en rien aberrant : c'est le mode de répartition des soutiens qui est discutable. La PAC est la principale politique intégrée de l'Union européenne, cela explique pourquoi son budget peut sembler conséquent.

Une nouvelle PAC devra être largement orientée vers **la gestion des marchés,** alors que les précédentes réformes, mises en œuvre depuis 2003, confirment le démantèlement progressif de tous les outils de régulation. Les responsables libéraux en Europe critiquent continuellement les coûts que représente la PAC. En toute logique budgétaire, il leur serait pourtant bien **difficile de s'opposer à des mesures de gestion publique des marchés, qui fort judicieusement, ne représentent qu'un faible coût au regard des avantages qu'elles procurent.** Car la gestion de crise en amont doit être un des éléments de cette nouvelle politique pour, à la fois, gérer les aléas de marchés et faire face aux événements imprévus telles que les crises sanitaires.

L'enjeu aujourd'hui est bien de recréer un cadre global, des fondations solides pour gérer les marchés de produits agricoles à l'échelle européenne et **assurer des prix suffisamment stables et rémunérateurs pour les agriculteurs. Il faut assurer le revenu des agriculteurs avant tout par les prix, les soutiens directs venant en complément pour rémunérer les services rendus par les agriculteurs à l'ensemble de la société (environnement, maintien de paysages ouverts…).**
Mais il faut affirmer également que les prix des produits agricoles ne devront plus atteindre des sommets tels que cela avait été le cas en 2007, provoquant des catastrophes humanitaires et des révoltes de la faim dans les pays du Sud. La régulation doit **stabiliser les prix à un niveau suffisamment élevé pour rémunérer les producteurs** et éviter les effondrements des cours tout autant que les excès, dont on sait que ces derniers encouragent encore davantage la spéculation.

En matière de régulation, différents outils existent sans qu'aucune exclusivité ne puisse être accordée à tel ou tel mécanisme. **La fin des quotas dans le secteur laitier est une erreur politique** dans la mesure où rien ne justifiait leur disparition. Ce système avait montré son efficacité économique, sociale et territoriale.

La généralisation de la contractualisation dans un cadre privé, si elle présente l'avantage indéniable de clarifier les relations entre producteurs et acheteurs, ne remplacera en rien l'utilité d'un encadrement public de l'offre agricole à l'échelle européenne. Il serait ainsi souhaitable de créer, dans le cadre **d'un pacte de stabilité de la production à l'échelle européenne,** une coordination permettant de déterminer des objectifs de production de chaque pays. Un telle approche serait efficace. Elle correspondrait à l'esprit initial des pères fondateurs de la PAC, soucieux de solidarité et de coopération.

Nous considérons également **que les mécanismes de stockage publics et privés sont essentiels pour « calmer les marchés »,** en permettant le report de mise en marché pour une même récolte ou pour deux récoltes successives.

En matière d'aides directes, **une remise à plat complète du système actuel est nécessaire,** ne serait-ce que pour justifier des soutiens auprès des citoyens européens. Ces aides doivent être résolument orientées vers la compensation des handicaps naturels, vers l'environnement, la qualité des productions, la modernisation des exploitations, les énergies renouvelables et la formation.

Les aides doivent être plafonnées et doivent soutenir les projets d'entreprises agricoles innovants et fournisseurs d'emplois agricoles. La logique propre aux paiements uniques à l'hectare, versés en proportion du nombre

d'hectares exploités **est une vision inégalitaire, privilégiant la rente au détriment de la logique entrepreneuriale.** Les soutiens doivent être accordés non plus en proportion du nombre d'hectares, mais en **fonction du potentiel d'emplois induits** par telle ou telle production. Il est anormal que des agriculteurs privilégiant la vente directe et donc l'emploi soient mis à l'écart du système de subvention actuel alors que, dans le même temps, les exploitations ultra mécanisées s'approprient la majorité des aides, en proportion du nombre d'hectares cultivés !

Ne pas solder les règles sociales en Europe

Il n'est pas possible, au nom de la compétitivité, de rogner sur nos propres normes sociales ou environnementales. C'est le chemin inverse qu'il nous faut promouvoir, en revendiquant un cadre réglementaire ambitieux. **L'Europe sociale** que nous souhaitons consiste non pas à aligner le coût de la main-d'oeuvre agricole française sur celle de certains de nos partenaires européens moins exigeants, mais au contraire à revendiquer à l'échelle européenne un effort de leur part afin qu'ils acceptent de relever leur système de protection sociale vers des niveaux se rapprochant des nôtres.
Nous ne pouvons imposer aux pays tiers des règles qui nous semblent légitimes, mais nous avons le devoir d'imposer cette harmonisation **vers le haut** pour ce qui concerne le marché européen. Les écarts de compétitivité au sein de l'Union se caractérisent par des pertes de parts de marché de la France par rapport à d'autres pays, au premier rang desquels l'Allemagne. Sans harmonisation des règles fiscales, sociales et environnementales, la réalité d'un marché entièrement ouvert au sein de l'Union européenne (que nous soutenons d'ailleurs et considérons comme l'un des éléments majeurs du pacte européen) **n'aura qu'une existence faussée et en partie virtuelle.**

Réviser le droit de la concurrence

Alors que l'Union européenne revendique une exigence qualitative à l'échelle internationale, l'application dogmatique des règles de la concurrence au sein même de l'Union européenne ne sont pas compatibles avec les exigences qualitatives, sociales, environnementales et territoriales. Il y a là un paradoxe flagrant, qui fragilise considérablement nos exploitations.

L'une de nos revendications est d'aménager le droit pour **atténuer le dogme de la concurrence,** si prégnant à l'échelle de l'Union européenne. Dans un premier temps, il convient **de lutter juridiquement devant la Cour de Justice des Communautés européennes pour faire reconnaître l'eurocompatibilité des instruments français de police économique.** Par exemple, depuis la loi relative aux nouvelles régulations économiques, la création ou le maintien de l'emploi permet de déroger en partie aux règles sur les ententes. Il est, de plus, nécessaire de clarifier le concept de « marché de référence » dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs.

Rééquilibrer emploi et investissement en agriculture

Nous considérons que les politiques publiques en France et en Europe doivent être repensées à l'aune de la problématique de l'emploi. L'agriculture est l'un des trois piliers de notre économie. À ce titre, elle est indissociable d'une forte politique de maintien et de création de l'emploi agricole. C'est là encore un point de clivage majeur avec la droite qui considère encore que la compétitivité de notre agriculture est indissociable d'une logique d'agrandissement des exploitations.

Notre approche est ainsi totalement cohérente, lisible, et compréhensible : **nous souhaitons avant tout promouvoir une agriculture riche de ses femmes et de ses hommes, qui vivent correctement sur des exploitations à taille humaine et qui privilégient les productions à forte valeur ajoutée, ancrées localement, répondant parfaitement aux aspirations des consommateurs citoyens.**

Il faut à l'échelle française mener une bataille courageuse en matière de fiscalité agricole.
Par exemple, le système de défiscalisation que représentent les dotations pour investissement déséquilibre trop fortement la gestion des exploitations, au profit exclusif de l'investissement en matériel et au détriment de l'emploi. La course à l'agrandissement, dont le corollaire est la course à l'investissement, doit être ralentie.

Mieux protéger et mieux partager le foncier

L'accès au foncier est un enjeu majeur de politique agricole. Il faut qu'à l'échelle nationale les règles qui régissent la répartition des terres entre agriculteurs privilégient les installations et les projets d'entreprises sources d'emploi et non plus l'agrandissement injustifié, comme c'est encore trop souvent le cas. La course à l'agrandissement est en partie la conséquence d'une volonté de productivité qui implique toujours plus de surface pour maintenir un revenu. L'agrandissement irraisonné, s'il doit être combattu par la loi, doit aussi l'être par la modification du système économique agricole et des règles relatives à la répartition des aides de la PAC.

Alors que la France convertit tous les ans en moyenne 65 000 hectares de terres agricoles au profit des zones habitables et des infrastructures, un taux deux fois plus élevé qu'en Allemagne, il est essentiel d'imposer une réelle **fiscalité**

confiscatoire qui décourage la spéculation foncière et les gaspillages injustifiés de terres productives. Une vraie politique de gestion foncière doit aussi s'accompagner d'une protection des espaces agricoles dans les zones en déprise. En France, les régions devront jouer un rôle central dans ce domaine pour encadrer l'usage des terres à travers des schémas d'organisation territoriale contraignants. Il n'est pas envisageable de réserver l'usage du foncier en sanctuarisant tous les espaces agricoles au détriment par exemple d'une politique globale de construction de logements. **Mais il faut limiter les abus d'un système qui gaspille la terre à des intérêts financiers de courte vue.** Il s'agit aussi de partager l'espace de façon équitable pour satisfaire l'intérêt commun.

Toute l'histoire de notre pays a été construite sur le principe de proximité entre ville et agriculture. Là encore, il s'agit de relocaliser les productions sur des bases économiques, sociales et écologiques durables, un système que le XXe siècle a vu voler en éclat. La question foncière n'est donc pas un sujet technique. **C'est aussi un moyen de reconstruire les bases d'autres rapports entre les agriculteurs et la société.**

De nouvelles fonctions productives pour l'agriculture

La dimension territoriale et le souci d'aménagement du territoire doivent être des **éléments fondamentaux de toute politique agricole.** La particularité de notre pays est de bénéficier de vastes espaces ruraux, dont certains sont relativement peu peuplés et dépendent encore fortement de l'activité agricole. La seule logique de soutien à la production agricole n'est pas suffisante pour sauvegarder ces territoires, dans la mesure où les logiques de concentration de la production dans les territoires les plus compétitifs pourrait suffire à assurer notre autosuffisance alimentaire. Même si la spécialisation des bassins de production se justifie pour des raisons de proximité de marché ou de conditions pédoclimatiques, ce serait une erreur majeure que de ne pas lier souci de production et aménagement territorial. La **« capacité de charge des écosystèmes »** est également un critère d'équilibrage et de juste répartition des productions visant à éviter les trop fortes pressions sur les ressources naturelles

Promouvoir la performance écologique

La mobilisation du monde agricole autour des questions écologiques doit être un engagement majeur, aussi important et aussi ambitieux que celui qui avait été réalisé après guerre pour relever le défi quantitatif de la production agricole. Plus de cinquante ans après, **nous avons besoin d'une nouvelle révolution verte.** Mais pour les agriculteurs, **relever le défi de l'environnement nécessite un cadre économique stable.** Ce sont bien les règles d'un système économique où la volatilité des prix devient la règle qui compromet l'avenir de beaucoup d'exploitations. C'est pourquoi **le défi de l'environnement ne pourra être relevé par les agriculteurs qu'à la condition qu'ils bénéficient de règles de politique agricole garantissant durablement leurs revenus.**

La recherche, le conseil et l'enseignement dédiés à la production agricole doivent être orientés vers les exigences écologiques. L'encadrement technique et la formation des agriculteurs doivent évoluer en conséquence, ce qui implique de la part de l'État des moyens humains et un engagement budgétaire à la hauteur des enjeux.

La dimension écologique doit être un élément moteur des pratiques agricoles aujourd'hui et demain. Les agriculteurs doivent **comprendre et utiliser le fonctionnement de la nature** pour produire des denrées alimentaires, et rompre avec l'utilisation systématique de pesticides, d'engrais chimiques, et d'énergie fossile. **Tous les systèmes d'agriculture durable,** parmi lesquels l'agriculture biologique, doivent être généralisés. **Une politique ambitieuse de développement des oléoprotéagineux** doit voir le jour en Europe, pour rendre nos élevages moins dépendants de l'importation de protéines. **L'agriculture biologique** a prouvé sa capacité à préserver et améliorer les ressources naturelles. Son développement est particulièrement souhaitable dans les territoires où il y a urgence à protéger les ressources, notamment en ce qui concerne l'eau.

C'est bien **l'intégralité de notre surface agricole qui devra bénéficier de nouvelles pratiques de production soucieuses des équilibres naturels** et dont les effets devront se traduire concrètement en termes d'amélioration de l'état de l'eau, des sols, de la biodiversité.

L'environnement, nouveau facteur de compétitivité

En matière d'émission de gaz à effet de serre, **l'étiquetage des produits** devra intégrer les critères environnementaux afin que les consommateurs soient informés au mieux des modes de productions, de transports et de transformations de tous les aliments qu'ils consomment.
Notre refus de la généralisation des OGM à l'échelle mondiale ouvre pour la France et l'Europe des voies vers des marchés spécifiquement non OGM.

Il n'y a pas d'urgence à introduire les OGM en Europe. **Il faut intensifier les recherches en biotechnologies.** Cette recherche doit se faire au nom de toute, et dans l'intérêt de tous et non en fonction de quelques opérateurs aptes à construire des monopoles sur les ressources génétiques. L'enjeu de l'accès aux semences sera de plus en plus fondamental pour tous les agriculteurs dans les années et décennies à venir :

il est nécessaire d'organiser, dès maintenant, la propriété intellectuelle du matériel génétique pour éviter une « vente à la découpe » de notre patrimoine commun.
Face à l'enjeu climatique, l'agriculture occupe une place majeure. Les agriculteurs doivent s'y engager. C'est un moyen de lutter contre le changement climatique tout en participant à la production d'énergies renouvelables. **En mettant en œuvre la photosynthèse, les agriculteurs sont à même de stocker du carbone dans les plantes et dans les sols.** À l'échelle européenne, les modifications des pratiques de travail du sol permettraient des gains substantiels en matière de piégeage de carbone et de baisse des émissions de dioxyde de carbone.

La production d'énergies renouvelables passe par la biomasse, l'éolien, le solaire, et la méthanisation. Les régions socialistes ont montré leur engagement en matière de soutien aux énergies renouvelables. Il faut poursuivre dans cette voie car il s'agit là d'un **mode de diversification pour tous les agriculteurs.** Là encore, la France doit rattraper le retard considérable qu'elle a accumulé.

Il faut cependant veiller à ce que ce développement se fasse de façon cohérente et réellement durable et sans concurrencer les productions alimentaires. Bien qu'il soit utile que les agriculteurs s'engagent dans la production d'énergies renouvelables, **la finalité première de l'agriculture est de produire des biens alimentaires** pour faire face au défi majeur d'une planète qui comptera 9 milliards d'êtres humains en 2050.

Le solaire doit être développé uniquement sur les bâtiments existants ou à construire, mais en aucun cas concurrencer les terrains agricoles productifs. Les fermes solaires sont à proscrire sur les terrains nus. Quant à la méthanisation, ce peut aussi être un moyen de réconcilier les élevages industriels avec les exigences environnementales. La concentration géographique des élevages hors sols dans plusieurs régions françaises notamment dans l'ouest, est une réalité agricole sur laquelle il n'est pas possible de revenir à court terme. La valorisation des effluents d'élevage pour produire électricité et chaleur peut être un moyen de sortir de cette difficulté.

En s'engageant réellement dans l'excellence environnementale, les agriculteurs auront su répondre aux défis de l'environnement et renforcer leur compétitivité, celle-ci n'étant plus fondée sur les coûts de production au sens économique stricto sensu, mais sur les bénéfices sociétaux engendrés par cette nouvelle forme de spécialisation environnementale, chère à l'opinion publique française et européenne.
En occupant plus de la moitié de l'espace de notre pays, les agriculteurs sont les gérants de la nature. En recréant de la biodiversité, en produisant des paysages souvent exemplaires, les agriculteurs sont aussi des producteurs de biens environnementaux.

Les agriculteurs resteront avant tout des producteurs de biens alimentaires. Mais ils seront aussi producteurs d'énergies et producteurs de nature. Voilà qui enrichira encore un métier dont le rôle dans notre société est plus que jamais fondamental.